

Droit d'accrochage pour les adhérents « Arts et Inspirations » : gratuit

Droit d'accrochage pour les non-adhérents à l'association : 20 Euros

Peinture (huile, acrylique, aquarelle, pastel, gouache, dessin, etc...)	Droit d'accrochage pour tous 20€	4 œuvres maximum	Format maximum : 80x80cm
Sculpture		4 œuvres maximum	Socle pour Sculpture indispensable !
Photographie et peinture numérique		4 photos maximum	Format maximum : 80x80cm

Paiement : Règlement par chèque uniquement, à libeller à l'ordre de « Association Arts et Inspirations ».

Droit à l'image : L'acceptation du règlement intérieur implique obligatoirement que l'exposant donne son accord à arts & Inspirations et aux médias qui couvrent le salon d'arts plastiques, d'utiliser son image pour tout cliché ou toute vidéo pris entre le 8 au 16 juin 2022 Ces photos et vidéos pourront servir à la promotion et à la diffusion de l'image du salon, sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, presse, internet, etc...).

Dates importantes du Salon 2018

ACCROCHAGE	8 JUIN de 14h à 18h et 9 JUIN de 9h à 12h - de 14h à 18h
VERNISSAGE	11 JUIN à 18h30
OUVERTURE DE L'EXPO AU PUBLIC	10 AU 16 JUIN de 10h à 12 & 15h à 19h
REPAS	12 juin à 20h
REMISE DES REPAS	le soir pendant le repas
REMISE DES PRIX LESPEINTRES DANS LA RUE	pendant le vernissage
CLOTURE ET DECROCHAGE	16 juin de 18h et 19h

Le fait de participer au Salon implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à Saint Jean le Centenier le 15 mars 2022
Pour l'association
Le Bureau d'arts & inspirations

Pour la 9^{ème} édition le catalogue est gratuit pour tous les artistes participants

Siège social : Arts & Inspirations - 02 les abeilles 07580 St Jean le Centenier

arts.inspirations07@gmail.com

Président : Mr Ghani GHOUAR - 06 32 80 61 13